

| | |
|---|---|
|  <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p> | <p style="text-align: right;">DE 2024-058</p> <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</p> <p style="text-align: center;">SÉANCE du 14 octobre 2024</p> |
|---|---|

L'an deux mil vingt-quatre et le quatorze octobre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 08 octobre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marylise GEORGEN, Michel NOUVEAU, Marie-José MONFRIN, Olivia HILAIRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Christine NALLET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Brigitte MONTET, Norbert GUILLARME

Absents excusés : Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Alain LARGERON, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Séverine BERGERET

Pouvoirs de : Marie-José SCHREIDER à Marylise GEORGEN, Gwénaél LOUAISEL à Noël STEBE, Odile MOUGEOT à Danielle MARROU, Alain LARGERON à Michel NOUVEAU, Bernard BOUDOIRE à Laurent MARIANELLI, Syndie FABRE à Monique JOANNY, Séverine BERGERET à Christine NALLET

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

7.5.1 - Demande de subvention à la DRAC pour deux tableaux inscrits au titre des objets monuments historiques

Monsieur Guy HOAREAU, adjoint, expose :

Inscrits à l'inventaire des monuments historiques les tableaux dénommés « Le serpent d'airain » et « La Crucifixion » propriétés de la commune de Robion sont conservés dans l'église paroissiale de Robion.

Ces tableaux ont été abîmés avec le temps et une intervention de restauration et une mise en conservation deviennent urgentes. Afin de mettre fin à cette situation, une consultation a été lancée auprès de plusieurs restaurateurs. Cette opération de restauration d'un objet mobilier inscrit entre dans le champ des aides pouvant être apportées par l'Etat.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles, conservation régionale des monuments historiques, propose de soutenir cette opération de restauration à hauteur de 40 % du montant H.T.

VU l'article L 2121.29 du code général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal,

VU les articles L 622-1 et suivants du code du patrimoine,

CONSIDERANT que l'état actuel des tableaux « Le serpent d'airain » et « La Crucifixion » nécessitent une intervention de restauration,

CONSIDERANT que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et qu'il ne sera lancé qu'à l'issue de l'instruction du dossier,

VU l'inventaire du mobilier de l'église de ROBION dressé par Paul LIRON, receveur des domaines de CAVAILLON le 22 février 1906, en exécution de l'article 3 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des églises et de l'Etat, fait apparaître une liste de tableaux appartenant à la commune de ROBION.

CONSIDERANT que la commune a libre disposition du bien concerné,

Il vous est proposé de solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles afin d'aider la commune à réaliser les travaux de restauration des tableaux dénommés « Le serpent d'airain » et « La Crucifixion ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une aide de 6 462.00 € soit 40 % du montant H.T. des travaux de restauration évalués à 16 155 € H.T.

Le plan de financement de cette opération sera donc le suivant :

| | |
|--|------------------|
| Montant des travaux de restauration | 16 155,00 € H.T. |
| Subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles 40 % | 6 462.00 € |
| Subvention du dispositif départemental en faveur du patrimoine 30% | 4 846.50 € |
| Subvention Conseil Régional « Région sud » 10% | 1 615.50 € |
| Part à la charge de la commune | 3 231.00 € |

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix POUR (18 présents + 7 pouvoirs) et 1 CONTRE (M RICHAUD)

Approuve les travaux de restauration des tableaux dénommés « Le serpent d'airain » et « La Crucifixion » pour un montant global de 16.155,00 € H.T.

Approuve le plan de financement de cette opération comme suit :

| | |
|--|------------------|
| Montant des travaux de restauration | 16 155,00 € H.T. |
| Subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles 40 % | 6 462.00 € |
| Subvention du dispositif départemental en faveur du patrimoine 30% | 4 846.50 € |
| Subvention Conseil Régional « Région sud » 10% | 1 615.50 € |
| Part à la charge de la commune | 3 231.00 € |

Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre de la restauration des deux tableaux « Le serpent d'airain » et « La Crucifixion » inscrits au titre des objets monuments historiques pour un montant de 40 % du coût des travaux H.T.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20241015-DE_2024_058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2024

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 15 octobre 2024
Le Maire,
Patrick SINTES



La secrétaire de séance
Monique JOANNY

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Joanny", written over a horizontal line.